

## Annexe 6 : Évaluation des coûts et gains / économies liés aux mesures de restructuration

Le tableau suivant présente les modalités de validation des principaux coûts relatifs au plan de restructuration. Dans le cas d'une mesure induisant un coût annuel récurrent, seuls les coûts afférents à la première année sont comptabilisés. Les justificatifs des coûts avant l'agrément du plan sont requis uniquement pour les coûts supérieurs à 1 000 €.

Description de la mesure	Description des coûts	Modalités de validation (justificatifs) des coûts	
		Avant l'agrément du plan	Avant le paiement de l'aide
abandon d'une activité déficitaire	remboursement d'aides publiques en raison de l'interruption d'un programme	Estimation selon modalités prévues par le dispositif d'aide en question	montant du recouvrement
optimisation d'une activité existante	coûts d'achat d'animaux sélectionnés pour l'amélioration génétique d'un troupeau, d'achats de plants, de construction ou d'aménagement de bâtiment, d'achat de matériel, de recours à un organisme de conseil, d'embauche d'un salarié (à comptabiliser pour 1 SMIC)	Devis, informations de l'interprofession (coût des animaux / plants), valeur du SMIC	factures acquittées
adhésion à un groupement de producteurs, à une organisation économique ou à un organisme de suivi de qualité de la production principale	frais d'adhésion de la 1 <sup>ère</sup> année, frais d'utilisation des moyens mis à la disposition de l'agriculteur (cas d'une CUMA) sur la 1 <sup>ère</sup> année	grilles tarifaires, devis	facture acquittée ou attestation de paiement
mise aux normes	Coût de la mise aux normes	devis	facture acquittée
mesures d'économie d'énergie	coût de l'investissement	devis	facture acquittée
reprise d'une comptabilité de gestion	coût de la prestation de la 1 <sup>ère</sup> année	devis	facture acquittée
suivi d'une procédure judiciaire	frais de procédure	estimation	règlement amiable : ordonnance du tribunal judiciaire redressement ou plan de sauvegarde judiciaire : justificatif fourni par le mandataire judiciaire
suivi technico-économique	coût de la prestation de la 1 <sup>ère</sup> année	devis	facture acquittée
restructuration de l'endettement : surcoût entre les prêts réaménagés ou consolidés et les anciens prêts, hors commission de garantie	montant du surcoût induit par la restructuration	document validé par l'organisme bancaire (modèle en annexe 7) listant les prêts initiaux faisant l'objet d'un réaménagement ou d'une consolidation avec mention du capital, des intérêts et des frais d'assurance restant dus + simulation établie par l'organisme bancaire du capital, des intérêts et des frais d'assurance suite à un réaménagement ou une consolidation, avec calcul du surcoût et information sur l'effort financier de l'organisme bancaire (remise sur les	document validé par l'organisme bancaire (modèle en annexe 7) listant les prêts initiaux et les prêts après réaménagement ou consolidation, permettant d'établir le surcoût réel de l'opération, et établissant par ailleurs l'effort financier de l'organisme bancaire (remise sur les frais de dossier ou les indemnités de remboursement anticipé) + copie validée par l'organisme bancaire des

Description de la mesure	Description des coûts	Modalités de validation (Justificatifs) des coûts	
		Avant l'agrément du plan	Avant le paiement de l'aide
		frais de dossier ou les indemnités de remboursement anticipé)	échéanciers de prêt après réaménagement ou consolidation
consolidation de l'endettement : commission de garantie	montant de la commission de garantie	simulation, établie par l'organisme bancaire, du coût de la commission de garantie liée au projet de prêt de consolidation	copie du contrat de prêt consolidé mentionnant le coût de la commission de garantie
prise en charge d'intérêts dus sur les prêts bancaires de l'exploitation	montant des intérêts pris en charge (par AREA ou par un autre dispositif d'aide), sur la base des intérêts dus sur la période du plan de restructuration	en l'absence d'un réaménagement ou d'une consolidation, copie validée par l'organisme bancaire des échéanciers de prêt en cas de réaménagement ou de consolidation, simulation établie par l'organisme bancaire du capital et des intérêts NB : en présence d'un projet de plan d'apurement des créances dans le cadre d'une procédure collective et lorsqu'il n'est pas établi de nouvel échéancier de prêt permettant de déterminer les montants d'intérêts sur 7 ans, copie validée par l'organisme bancaire des échéanciers de prêt initiaux	en cas de réaménagement ou de consolidation, copie validée par l'organisme bancaire des échéanciers de prêt après réaménagement ou consolidation NB : en présence d'un plan d'apurement des créances validé dans le cadre d'une procédure collective et lorsqu'il n'est pas établi de nouvel échéancier de prêt permettant de déterminer les montants d'intérêts sur 7 ans, copie validée par l'organisme bancaire des échéanciers de prêt initiaux
prise en charge d'intérêts des prêts ou facilités de paiement contractés auprès des fournisseurs...	montant des intérêts pris en charge (par AREA et par le créancier), sur la base des intérêts dus sur la période du plan de restructuration	échéanciers de prêt ou de facilités de paiement fournis par le créancier + le cas échéant proposition écrite de prise en charge d'intérêts par le créancier	le cas échéant, courrier d'engagement du créancier sur le montant des intérêts qu'il prend en charge
abandons de créances	Montant des créances	proposition écrite du créancier d'abandon de créances + justificatif du montant des créances	courrier d'engagement du créancier précisant les abandons de créances

Le tableau suivant présente les modalités de validation des ressources contribuant à financer le plan de restructuration :

Description de la mesure	Gains / économies	Modalités de validation (Justificatifs) des ressources avant l'agrément du plan
décapitalisation (vente animaux, matériel,...)	montant de la vente	estimation du montant de la vente d'actif : nombre d'animaux, race, prix unitaire, prix d'occasion du matériel...
réduction des prélèvements privés	réduction du montant des prélèvements privés	estimation des ressources supplémentaires sur la base d'un engagement de montant de prélèvements privés de l'exploitant (en veillant à conserver un niveau de revenu suffisant pour la famille)
réduction des coûts de production	rationalisation du coût alimentaire des animaux, de la quantité de produits phytosanitaires et/ou d'engrais	planification de la ration alimentaire en se rapprochant des moyennes des centres de gestion en fonction de la race planification du volume d'engrais et de produits phytosanitaires en se rapprochant des moyennes des centres de gestion en fonction des cultures